

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

## Délibération 2020-071 du 23 juin 2020

L'an deux mil vingt, le mardi 23 juin à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 12 juin 2020 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mme B. MERLIN,

MM. J.F. LALY, X. DUQUESNE, B. ROUSERE, Ph. GORGUET, D. WERBROUCK, G. ALEXANDRE, J.N. MENAGE, E. BURDIK, H. COPIN, L. ANTINORI, J. CAPELLE, E. NAWROCKI, G. TRANNIN, D. DELEPLACE, J. VASSEUR, M. POUILLAUE, M. BLONDEL, Ch. DAMBRINE.

M. G. ALEXANDRE, absent et excusé, a été suppléé par Mme A. LEFEBVRE,  
M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par M. J.Y. HARMEGNIES,  
M. M. POUILLAUE, absent et excusé, a été suppléé par M. L. DEMARLE,

Mme B. MERLIN, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE.

### **Objet : Piscine Communautaire - Modification du Plan d'Organisation, de Surveillance et de Secours (POSS).**

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au conseil de communauté la nécessité de mettre en place un plan d'organisation, de surveillance et de secours encadrant les différentes activités développées à la Piscine Communautaire Oxygène du Seuil de l'Artois.

Monsieur le Président précise que ce document intègre les contraintes de fonctionnement de l'équipement en tenant compte des différents publics accueillis et des différentes activités proposées et pratiquées. Ces différents temps génèrent des variations de l'équipe de maitres-nageurs en charge de la surveillance de l'équipement.

Monsieur le Président rappelle ensuite les contraintes liées à la mise en œuvre du protocole sanitaire applicable aux équipements sportifs pendant la période d'après confinement qui induisent une diminution significative du nombre de nageurs présents simultanément dans l'établissement. Ce nombre a été réduit à trente personnes.

Monsieur le Président précise que cette diminution de fréquentation induit une modification du nombre de maître-nageur présent pour la surveillance du bassin. Il donne lecture des modifications qui ont été apportées au fonctionnement de la piscine en réduisant à un maître-nageur présent la surveillance de l'équipement pendant toute la période d'après confinement.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide à l'unanimité des membres présents :

- d'approuver les modifications apportées au plan d'organisation, de surveillance et de secours de la Piscine Communautaire Oxygène du Seuil de l'Artois ;
- de procéder à l'affichage du document modifié dans l'enceinte de l'équipement ;
- d'adresser une ampliation de la présente à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale ;
- de donner délégation à Monsieur le Président conformément aux dispositions de l'article L 5211-10 du CGCT pour apprécier et procéder aux modifications et adaptations de ce plan d'organisation au gré des événements et des circonstances ;
- d'annexer le plan d'organisation, de surveillance et de secours à la présente délibération.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage  
le 23 juin 2020 et transmission en Préfecture.*

Le Président,  
  
Jean-Jacques COTTE



Le Président,  
  
Jean-Jacques COTTE



**2020-071 du 23/06/2020**

*Piscine Communautaire –  
Modification du POSS.*